



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

MAIRIE de LODDES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre décembre deux mille dix huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 28 novembre 2018

Présents : Mesdames AUGIER, DUVERGER, POIVEY ; Messieurs BELOT, MEPLAIN, PELIN, MESTAYER, COURTINE.

Pouvoirs : Olivier JOSSELIN à Marie-France AUGIER.

Excusé : Alban AUGIER.

Nombre de conseillers municipaux : 9

Secrétaire de séance : Bernard PELIN.

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018 ;**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018.

Le conseil municipal, 8 voix « pour » et 2 « abstentions », **APPROUVE** le procès-verbal du 16 octobre 2018.

- **FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE ;**

Madame le Maire explique que la commune de LODDES peut bénéficier de la mise à disposition du fonds de concours de la communauté de communes. D'après différents critères et mode de calcul, notre commune peut disposer de 4754€ par an, pendant 3 ans, avec possibilité de débloquer la somme en une seule fois, soit 14.262€.

Lors de l'investissement réalisé, après déduction des subventions, la commune doit participer à hauteur de 50% sur fonds propres.

La commune a investi cette année 40.000€ de voirie, la subvention du conseil départemental est de 30% (12.000€), reste à charge pour la commune de 28.000€, ce qui permet à la commune de demander le déblocage de la totalité du fonds de concours (communauté de communes : 14.262€ + commune : 13.738€).

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité », **ACCEPTENT** de présenter la demande du fonds de concours de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour l'opération travaux de voirie et **CHARGENT** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

- **PROJETS 2019 ;**

Pour 2019, le conseil municipal envisage des travaux de voirie (fin de l'entretien des chemins) avec le blue patcher pour 3 jours de location ; l'aménagement de la place derrière l'église et des travaux au cimetière. Tous ces projets de travaux seront débattus au cours de réunions des différentes commissions et rediscutés avant d'être éventuellement budgétés.

- **ARBRE DE NOEL ;**

Madame le Maire rappelle que l'arbre de NOEL de la commune est fixé dimanche 16 décembre à 14h30 à la salle polyvalente. Les vœux auront lieu dimanche 13 janvier 2019 à 11 heures à la salle polyvalente.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire donne la parole aux conseillers municipaux. Aucune remarque particulière.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h45.

MF AUGIER

M. BELOT

O.JOSSELIN

J.MEPLAIN

D.POIVEY

B.DUVERGER

B.PELIN

A.COURTINE

JM.MESTAYER

A.AUGIER